



Conseil des  
écoles publiques  
de l'Est de l'Ontario

**AVIS DE RÉUNION PUBLIQUE**  
**EXAMEN DES POLITIQUES SUR LES REDEVANCES**  
**D'AMÉNAGEMENT SCOLAIRES**  
**ET**  
**PROJET DE RÈGLEMENT DE REDEVANCES**  
**D'AMÉNAGEMENT SCOLAIRES 2015 – 2020**  
**POUR LES COMTÉS UNIS DE PRESCOTT ET RUSSELL**

**Mardi, le 24 février 2015**  
**19 h 00**

**Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario**  
**2445, boulevard Saint-Laurent, Ottawa**

*La Loi sur l'éducation* autorise un conseil scolaire à adopter un règlement prévoyant l'imposition de redevances d'aménagement scolaires à l'égard des biens-fonds faisant l'objet de travaux d'aménagement à des fins résidentielles et non résidentielles. Le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario se propose d'adopter un nouveau règlement de redevances d'aménagement scolaires pour les comtés unis de Prescott et Russell.

**SACHEZ QUE le mardi 24 février 2015, à 19 h**, le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario tiendra **une réunion publique** visant l'examen des politiques, conformément à l'article 257.63 de la *Loi sur l'éducation* (la Loi). Le but de la première réunion sera d'examiner l'imposition de redevances d'aménagement scolaires de l'éducation tel qu'énoncé à l'article 257.63 de la Loi, et d'informer le public sur la proposition générale des redevances d'aménagement scolaires.

Toute personne intéressée est invitée à assister à cette réunion. Les personnes qui désirent présenter des observations lors de la réunion sont invitées à communiquer avec le bureau de la direction de l'éducation du Conseil, au (613) 742-8960. Le Conseil aimerait recevoir un exemplaire des mémoires qui seront présentés au moins une semaine avant la tenue de la réunion publique afin qu'ils puissent être distribués aux conseillères et conseillers scolaires. Tous les mémoires reçus par écrit et ceux qui sont exprimés lors de la réunion publique seront pris en considérations avant l'adoption et la promulgation du règlement sur les redevances d'aménagement scolaires.

**SACHEZ DE PLUS que le mardi 24 mars 2015 à 19 h**, le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario se réunira pour étudier l'adoption d'un nouveau règlement de redevances d'aménagement scolaires dans les comtés unis de Prescott et Russell. **Si le règlement est adopté, la date d'entrée en vigueur sera le 30 mars 2015.**

Des exemplaires de l'étude des politiques sur les redevances d'aménagement scolaires et de l'étude préliminaire sur les redevances d'aménagement scolaires des comtés unis de Prescott et Russell seront disponibles le 4 février 2015 au Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario. Pour obtenir plus de renseignements ou des exemplaires des études, veuillez communiquer avec le coordonnateur de la planification du Conseil, au 742-8960, poste 2100.

**Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario**

2445 boulevard Saint-Laurent, Ottawa, ON K1G 6C3, tél. (613) 742-8960

[www.cepeo.on.ca](http://www.cepeo.on.ca)

Denis M. Chartrand  
Président

Édith Dumont  
Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière